

COMPTE RENDU DE LA REUNION **DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 OCTOBRE 2021**

Présents : Marc GARROCQ – Marc POLENNE - Julien NIGON - Jean-Michel DUZER – Jean GRASPAIL – Sylvie DONADELLO – Maryse GALIBERT – Maïté SALVI - Pierre PEPOUEY - Jean-Paul FRANCOIS – Lucie CAYREFOURCQ – Richard DURAND

Par pouvoir : Martine SIMON à Maryse GALIBERT

Absent : Bernard SOLANET

Secrétaire de séance : Lucie CAYREFOURCQ

Ordre du jour :

- 1 – Vente à l’amiable d’un bien immobilier communal
- 2 – Contrat de prestations de services fourrière animale
- 3 – Approbation du transfert d’office de voies privées dans le domaine public
- 4 – Vente d’une concession funéraire avec caveau
- 5 – Création d’un site cinéraire pour des cavurnes et tarifs
- 6 – Demande de subvention au titre des amendes de police
- 7 - Questions diverses

1 – VENTE A L’AMIABLE D’UN BIEN IMMOBILIER COMMUNAL

Monsieur le maire informe qu’une proposition d’achat au prix de 123 000 € net vendeur a été faite pour l’acquisition de la maison « VIGNEAU ».

Cette offre étant la plus élevée des offres reçues, il y a lieu de valider cette cession.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité, décide d’accepter cette offre et autorise monsieur le maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à la cession de cet immeuble.

2 – CONTRAT DE PRESTATIONS DE SERVICES FOURRIERE ANIMALE

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal l’obligation, pour toutes les communes, de contracter un contrat de prestations de fourrière animale afin d’empêcher la divagation des animaux errants.

Après demande auprès des SPA départementales, il présente le contrat de la SPA Bigorre Hautes-Pyrénées au tarif de 0.55 € par habitant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité, accepte de souscrire auprès de la SPA Bigorre Hautes-Pyrénées pour un montant total annuel de 468.60 €.

3 – APPROBATION DU TRANSFERT D’OFFICE, SANS INDEMNITES, DE VOIES PRIVEES DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Monsieur le maire rappelle le lancement de la procédure de transfert d’office de voies privées dans le domaine public communal en juin 2021. Monsieur le commissaire enquêteur ayant rendu son rapport et ses conclusions favorables, il est maintenant nécessaire de continuer la procédure en approuvant ces transferts.

Le conseil municipal, à l’unanimité, approuve le transfert d’office dans le domaine public des voies privées soumise à cette enquête et autorise le maire à accomplir les démarches nécessaires pour formaliser ce transfert de propriété et notamment à procéder à la publication de la présente délibération au service de publicité foncière.

4 – VENTE D'UNE CONCESSION FUNERAIRE AVEC CAVEAU

Monsieur le maire expose au conseil qu'une concession avec caveau, ayant été libérée de son monument et se trouvant donc vide de toute sépulture est disponible et peut être concédée à un particulier.

Cette rétrocession ayant été réalisée en 2017, la commune a, ensuite, fait passer un mot à tous les Boursois afin de proposer cette concession. Une seule personne intéressée par ce bien a répondu favorablement.

Après avoir fait estimer ce bien par monsieur FONTAN, marbrier funéraire, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer le prix de cette concession à un montant total de 2000 € (soit 169 € pour le terrain et 1831 € pour le caveau).

5 – CREATION D'UN SITE CINERAIRE POUR DES CAVURNES ET TARIFS

Monsieur le maire informe le conseil qu'afin de tenir compte de la demande des familles et pour faire évoluer les offres qui leur sont faites, il propose de consacrer une partie du cimetière à la création de nouveaux équipements dits « cavurnes » (ou jardin d'urnes).

Il explique que le cavurne est un petit caveau individuel de 0.60m x 0.60m, aménagé en sous-sol et équipé d'une dalle de fermeture. Chaque cavurne pourra être recouvert d'un monument cinéraire et pourra recevoir d'une à cinq urnes. Les cavurnes seront installées par la commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la création d'un site cinéraire et fixe les tarifs comme suit :

- 350 € pour une concession d'une durée de 15 ans
- 700 € pour une concession d'une durée de 30 ans

Monsieur DURAND souhaite connaître la faisabilité et les conditions, pour un concessionnaire, de transférer une urne du columbarium vers un cavurne ?

Monsieur le maire lui répond que ce transfert est possible mais plus de renseignements seront pris pour connaître toutes les conditions (coût, autorisation, etc. ...).

6 – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE

Monsieur le maire propose au conseil de solliciter une subvention au titre des amendes de police pour les travaux de sécurisation du RD2 avec signalisation verticale et horizontale.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette demande.

7 – QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le maire informe l'assemblée :

- Les travaux d'égoutage entrepris par le Conseil Départemental rue de l'Adour sont terminés.
- Les fossés rue des Pyrénées ont été arasés.
- Les travaux pour le parc photovoltaïque ont commencé.

Monsieur le maire réitère ses remerciements aux partenaires (E. LECLERC, SPORT 2000, la Boulangerie AUX DELICES DES PETITS ANGES et GROUPAMA) ainsi qu'aux associations, bénévoles et aux agents communaux, pour leur participation lors de la première organisation de la manifestation « Octobre Rose » dans la commune.

Séance levée à 20H00.